



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de
Longueuil

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024

Dépôt l'Assemblée nationale :
n° 1288-20240206

2024

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 1 ^{ER} FÉVRIER 2024	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du jeudi 1^{er} février 2024

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Longueuil (Ordre de l'Assemblée le 9 novembre 2024)

Membres présents :

M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata)
M. Gagnon (Jonquière), président de séance
M. Grandmont (Taschereau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion)
M^{me} Jeannotte (Labelle)
M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales
M^{me} Poulet (Laporte), députée ayant présenté le projet de loi
M. Rivest (Côte-du-Sud)
M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

Intéressée :

Ville de Longueuil :

M^{me} Catherine Fournier, mairesse
M^e Émilie Roy, chef de division aux affaires civiles
M^e Fabienne Riffon, avocate principale

La Commission se réunit à la salle de l'Assemblée nationale de l'hôtel du Parlement.

À 12 heures, M. Gagnon (Jonquière) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Poulet (Laporte), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) et M. Grandmont (Taschereau) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Longueuil.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Fournier et à M^e Roy de prendre la parole.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Gagnon (Jonquière) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Grandmont (Taschereau), M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M^{me} Poulet (Laporte) font des remarques finales.

À 12 h 40, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 6 février 2024, à 9 h 45, où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Félix Fortin-Lauzier

Sébastien Schneeberger

FFL/cv

Québec, le 1^{er} février 2024